



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 496.3-2015
PROJET DE RÈGLEMENT 496.2-2016
PROJET DE RÈGLEMENT 496.4-2016**

**Aux personnes intéressées par les projets
de règlement modifiant le règlement de zonage 496-2015.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1er février 2016, le conseil municipal de la ville de Pont-Rouge, a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.3-2015 intitulé *Règlement 496.3-2015 modifiant le règlement de zonage 496-2015 afin de corriger certaines erreurs, omissions ou ambiguïtés à la suite de sa mise en application.*
2. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil municipal de la ville de Pont-Rouge, a adopté les projets de règlement de modification numéros 496.2-2016 et 496.4-2016 intitulés :
 - *Règlement 496.2-2016 modifiant le règlement de zonage 496-2015 afin d'autoriser la garde d'animaux de ferme (les fermettes) dans les îlots déstructurés résidentiels et d'y assurer une cohabitation harmonieuse des usages;*
 - *Règlement numéro 496.4-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.*
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 16 mars 2016, à 18h00 à la salle du sous-sol du centre communautaire** sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les principaux objets de cette assemblée sont :
 - la délimitation de la zone inondable à proximité de la rue Lortie;
 - les usages récréatifs extensifs à l'intérieur du périmètre urbain;
 - les usages agricoles et les bâtiments agricoles (nombre, conditions d'exercice, etc.);
 - les constructions accessoires et les bâtiments accessoires destinés à l'entreposage pour les usages autres que l'habitation;
 - l'harmonisation des normes d'aménagement des stationnements et des entrées charretières;
 - les usages commerciaux de la zone P-8 (hôtel de ville et centre communautaire);
 - l'usage fermette et ses conditions d'implantation et d'exercice;
 - les conditions d'agrandissement des fermes porcines sur fumier liquide.
4. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.
5. Les projets de règlement 496.3-2015, 496.2-2016 et 496.4-2016 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 9 mars 2016

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE
VILLE DE PONT-ROUGE